

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE DONNÉES



DOSSIER AVANT-PROJET SOMMAIRE- AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

MAITRE D'OUVRAGE :

SNC PARAY

OASIIS

66 avenue Charles de Gaulle
92522 NEUILLY SUR SEINE

AMO ENVIRONNEMENT :

12 rue des Frigos
75013 PARIS

BUREAU DE CONTROLE :

ENVIRONNEMENTALES :

SOCOTEC CONSTRUCTION

Tour Pacific – 13 cour Valmy

92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX

AUTORISATIONS

EODD

50 rue Albert
75 013 PARIS

MAITRISE D'ŒUVRE :

ATELIER M3 (architecte)

83 boulevard du Montparnasse

75006 PARIS

EGIS (bureau d'études généraliste)

4 rue Dolorès Ibarruri

93100 MONTREUIL

CSD (Préventionniste)
des sols)

Immeuble le Valmy

18 avenue Léon Gaumont

75020 PARIS

ARTELIA (bureau d'études démolition/dépollution)

16 rue Simon Veil

93400 SAINT OUEN SUR SEINE

PAYET (paysagiste)

ELIOTH (bureau d'études façades)

4 rue Dolorès Ibarruri

93100 MONTREUIL

APAVE (bureau d'études pollution

4 rue Martel

75010 PARIS

TRANSFAIRE (écologie)

3 passage Boutet

94110 ARCUEIL

NOTICE DESCRIPTIVE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES							
PROJET	PHASE	EMETTEUR	DISC	NIVEAU	ZONE	TYPE	INDICE
● PARAY	● APS	● EGI	● VRD	● INF	● TTZ	● NOT	● C

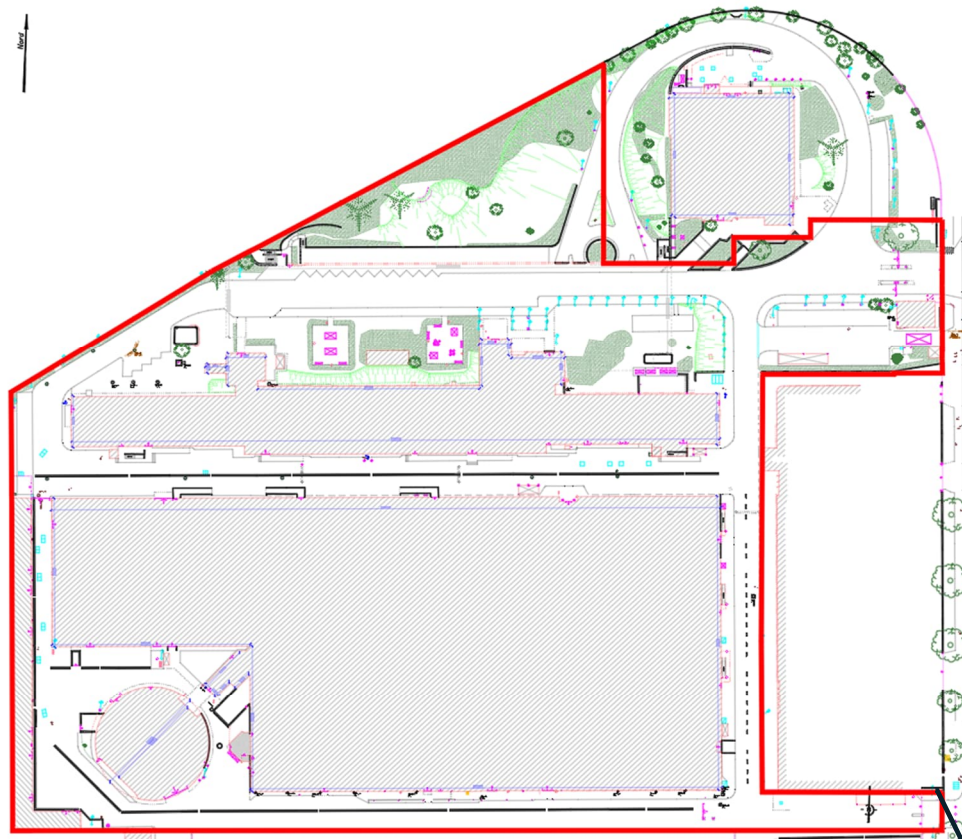
Sommaire

1	DELIMITATION DU PROJET ET LIMITES D'INTERVENTION.....	4
2	PRINCIPE DE GESTION DES EAUX PLUVIALE	5
2.1	Cadre normatif.....	5
2.2	Gestion de l'abattement d'une pluie de 10 mm	5
2.3	Gestion du volume de rétention des eaux pluviales	8
2.4	Gestion de la pollution des eaux pluviales.....	16
3	RACCORDEMENT AUX RESEAUX EXISTANTS	17

Texte d'introduction

La présente notice a pour objet de présenter pour la phase APS-PC, les principes de la gestion hydraulique du projet du Centre de Données.

1 DELIMITATION DU PROJET ET LIMITES D'INTERVENTION



Limite du projet



2 PRINCIPE DE GESTION DES EAUX PLUVIALE

2.1 Cadre normatif

2.1.1 Règlement d'assainissement de la ville de Paray Vieille -Poste

Conformément au règlement de Service Territorial de l'assainissement de l'EPT GOSB : (Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre) et au Plan local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Vieille - Poste, le projet doit répondre aux demandes suivantes :

- Principe du « zéro rejet » aux collecteurs d'eaux pluviales : rétention à la source des eaux pluviales, sans rejet au réseau public, pour tous nouveaux projets urbains de construction ou de rénovations instruits dans le cadre d'un permis de construire ou d'aménager ».
- En cas de non-possibilité du principe « zéro rejet » : pour tout projet de surface inférieur à 1 ha. le seuil minimum du débit de rejet est de 1l/s/ha

2.1.2 SDAGE/SAGE Orge-Yvette

Les exigences règlementaires suivantes s'appliquent au projet :

Pour tous nouveaux projets urbains de construction ou de rénovation instruits dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme (notamment permis de construire ou d'aménager), dont le terrain d'assiette*1est supérieur à 1000 m² :

- Abattement à la parcelle par infiltration/évapotranspiration d'une lame d'eau de 10 mm en 24h
- Gestion à la source des eaux pluviales correspondant à une période de retour de pluie de 50 ans

2.2 Gestion de l'abattement d'une pluie de 10 mm

L'objet de ce chapitre est de démontrer l'amélioration de la capacité du projet à abattre les 10 premiers mm de pluies. Conformément au Sage.

Les capacités d'abattement des différentes végétalisations sont issues de la base documentaire de la mairie de Paris : « Le Paris Pluie – Guide d'accompagnement pour la mise en œuvre du zonage pluvial à Paris ».

Type de toiture végétalisée horizontale ou de jardin	Épaisseur minimale de substrat	Hauteur de lame d'eau abattue (Équivalent en termes de pluie de projet d'une durée de 4 heures)
Extensive	10 cm	8 mm (2 mois)
Semi-intensive	15 cm	12 mm (3 mois)
Semi-intensive	20 cm	16 mm (6 mois)
Intensive - jardin suspendu	30 cm	22 mm (1 an)
Intensive - jardin suspendu	50 cm	32 mm (3 ans)
Intensive - jardin suspendu	80 cm	38 mm (5 ans)

TABEAU INDICATIF DE LA CAPACITÉ D'ABATTEMENT EN FONCTION DE L'ÉPAISSEUR DE SUBSTRAT

Calcul abattement avant-projet :

PC N° Etat Existant
 adresse Construction d'un centre de données
 CP

Objectif donné par ZP (4mm, 8mm ou 12mm)
 10 mm (pluie objectif)

Surface totale
 29 599 m² dont
 4 158 m² en pleine terre

Volume à abattre sur pluie objectif
 296,0 m³

							pluie objectif		
N°	Description	Surface (m²)	Épaisseur substrat végétal (cm) "P" pour pleine terre	Abattement maximum substrat (mm)	Abattement maximum substrat (m³)	Désignation du surplus (indiquer le N° de la surface de destination, "X" pour égout ou "Y" pour un dispositif d'infiltration)	Apport pluie objectif (m³)	Apport amont (m³)	Surplus (m³)
1	Bâtiment	13975	0	0	0	X	139,75	0	139,75
2	Espace vert ép > 40cm	4158	P	48	199,584	X	41,58	0	0
3	Espace vert sur dalle	0	20	16	0	X	0	0	0
4	Voirie	11466	0	0	0	X	114,66	0	114,66
5							0	0	0
6				0	0		0	0	0
7				0	0		0	0	0
8				0	0		0	0	0
9				0	0		0	0	0
10				0	0		0	0	0
11				0	0		0	0	0
12				0	0		0	0	0
Y	Dispositif d'infiltration - capacité d'infiltration de l'installation ici =>				0	X		0	0
X	égout							254,4	

Estimation annuelle du volume d'infiltration forcée par pointe filtrante	0 m³ / an	C
Estimation annuelle du volume d'infiltration forcée par épandage	0 m³ / an	C
Estimation annuelle du volume d'infiltration naturelle	3 160 m³ / an	
Estimation annuelle du volume évapo-transpiré ou réutilisé	0 m³ / an	
Estimation annuelle du volume envoyé en égout	19 335 m³ / an	

MODE D'EMPLOI

Abattement sur pluie objectif

41,6 m³
 soit 14,0%

NC

ABATTEMENT NON-CONFORME AU ZONAGE PLUVIAL

Abattement sur pluie objectif :

**41,6 m³, soit 14,0% sont abattus grâce aux
 4158 m² d'espace vert**

L'abattement est « non conforme » à l'échelle
 du périmètre du projet
 255 m³ sont évacués vers le réseau public

Calcul abattement après-projet :

PC N° **Projet**
 adresse **Construction d'un centre de données**
 CP

Objectif donné par ZP (4mm, 8mm ou 12mm)
10 mm (pluie objectif)

Surface totale
 29 601 m² dont
 5 374 m² en pleine terre

Volume à abattre sur pluie objectif
 296,0 m³

							pluie objectif		
N°	Description	Surface (m²)	Épaisseur substrat végétal (cm) "P" pour pleine terre	Abattement maximum substrat (mm)	Abattement maximum substrat (m³)	Description du surplus (indiquer le N° de la surface de destination, "X" pour égout ou "Y" pour un dispositif d'infiltration)	Apport pluie objectif (m³)	Apport amont (m³)	Surplus (m³)
1	Voirie et bâtiment	22064	0	0	0	Y	220,64	0	220,64
2	Espace vert ép > 40cm	5374	P	48	257,952	Y	53,74	0	0
3	Espace vert sur dalle	1588	80	38	60,344	Y	15,88	0	0
4	Evergreen	575	30	22	12,65	Y	5,75	0	0
5				0	0		0	0	0
6				0	0		0	0	0
7				0	0		0	0	0
8				0	0		0	0	0
9				0	0		0	0	0
10				0	0		0	0	0
11				0	0		0	0	0
12				0	0		0	0	0
Y	Dispositif d'infiltration - capacité d'infiltration de l'installation ici =>				221	X		220,64	0
X	égout							0,0	

Estimation annuelle du volume d'infiltration forcée par pointe filtrante	10 498 m³ / an	C
Estimation annuelle du volume d'infiltration forcée par épandage	0 m³ / an	C
Estimation annuelle du volume d'infiltration naturelle	4 084 m³ / an	
Estimation annuelle du volume évapo-transpiré ou réutilisé	1 644 m³ / an	
Estimation annuelle du volume envoyé en égout	6 271 m³ / an	

MODE D'EMPLOI

Abattement sur pluie objectif
 296,0 m³
 soit 100,0% C

ABATTEMENT CONFORME AU ZONAGE PLUVIAL

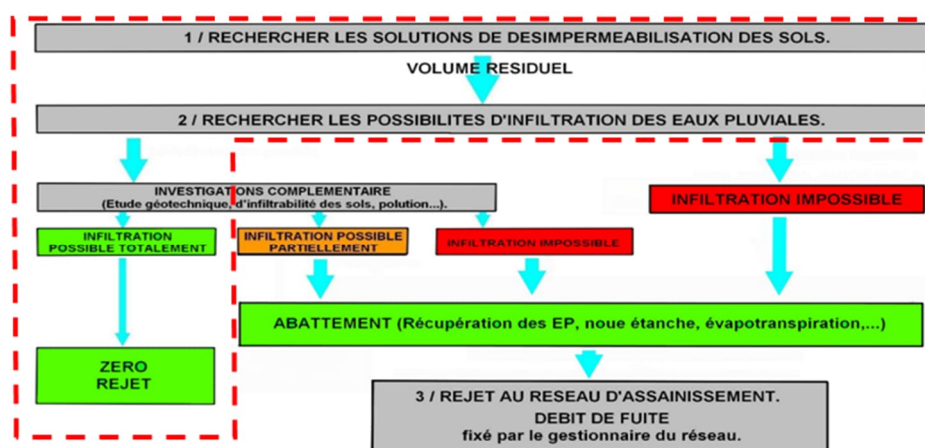
Abattement sur pluie objectif :
296,0m³, soit 100% sont abattus grâce
aux 5374 m² d'espace vert et grâce au
dispositif d'infiltration mise en place
 L'abattement est « conforme » à l'échelle du
 périmètre du projet

Conclusion :

Le projet améliore l'état existant avec une réduction considérable du revêtement minéral et l'augmentation des surfaces perméables (espace vert, dalle engazonnée, toiture végétalisée).
 L'objectif d'abattement d'une pluie de 10 mm est atteint avec le projet d'aménagement.

2.3 Gestion du volume de rétention des eaux pluviales

2.3.1 Logigramme de gestion des pluies à la parcelle



2.3.2 Gestion d'une pluie cinquantennale

Conformément aux exigences réglementaires, la priorité est donnée à une infiltration totale des eaux pluviales sur la parcelle.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs solutions d'aménagement sont proposées afin de limiter l'imperméabilisation des sols, de maîtriser le ruissellement et de préserver la qualité de l'eau :

- Revêtements perméables et semi-perméables
- Toitures végétalisées, lorsque cela est possible sur certains bâtiments
- Espaces verts plantés

Ces mesures favorisent l'absorption, la rétention et l'évaporation des petites pluies. La collecte d'une partie des eaux pluviales permet de réduire les volumes à infiltrer dans le sol naturel, ce qui diminue la surface nécessaire des dispositifs d'infiltration.

Dans un premier temps, l'infiltration naturelle est assurée par les surfaces végétalisées, les noues et les revêtements drainants (dalles Evergreen, enrobé drainant, etc.).

Si cette infiltration s'avère insuffisante, des dispositifs d'infiltration souterraine, tels que les tranchées drainantes et les chaussées réservoirs, seront mis en place pour garantir la rétention totale des volumes d'eau générés par le projet.

Gestion par sous-bassins versants

L'ensemble des sous bassins sont suffisamment dimensionnés pour gérer intégralement une pluie centennale sans débordement ni surverse.

Sous bassin versant	Calcul volume à stocker pour une pluie cinquantennale de 59 mm/4h (m³)	Capacité ouvrage de rétention projeté (m³)	Ouvrage de rétention
BV2a	423	487	Noue + Chaussée réservoir
BV2b	non requis	100	Tranchée drainante + Chaussée réservoir
BV2c	403	416	Noue + Chaussée réservoir
Total	826	1056	

2.3.3 Gestion d'une pluie centennale

Les ouvrages de rétention sont dimensionnés pour gérer les eaux pluviales par infiltration et évaporation tant que le niveau maximal de remplissage n'est pas atteint. Aucune surverse n'est activée dans ces conditions : toute l'eau est traitée localement sans rejet extérieur.

Lorsque la capacité maximale de l'ouvrage est dépassée (notamment lors d'une pluie centennale ou au-delà pour certaines zones de la parcelle), une surverse est activée. Cette surverse est dirigée en surface vers les zones inondables de la parcelle, identifiées comme pouvant être temporairement submergées lors de tels événements.

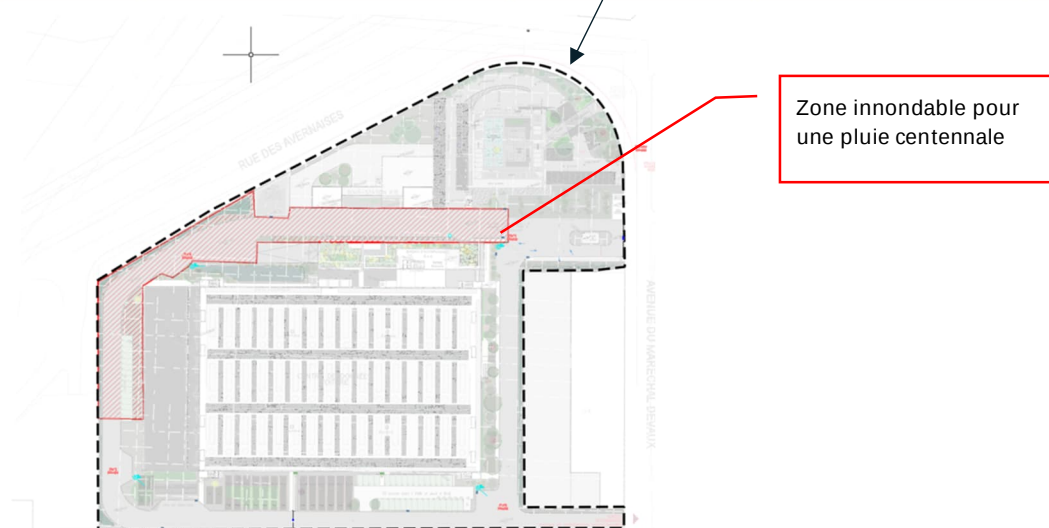
Le volume excédentaire est étalé en fine lame d'eau sur l'ensemble des surfaces submergées prévues à cet effet cette stratégie permet de :

- Limiter la concentration des eaux et les risques d'érosion,
- Favoriser l'infiltration diffuse,
- Réduire l'impact en aval.

Gestion par sous-bassins versants

- Trois sous-bassins versants ont été identifiés sur la parcelle.
- Seul le sous-bassin BV2a présente un risque de débordement lors d'une pluie centennale.
- Les autres bassins (BV2b, BV2c) sont suffisamment dimensionnés pour gérer intégralement une pluie centennale sans débordement ni surverse.

Sous bassin versant	Calcul volume à stocker pour une pluie centennale de 91 mm/12h (m³)	Capacité ouvrage de rétention projeté (m³)	Trop plein à gérer sur surface inondable (m³)	Ouvrage de rétention
BV2a	525	487	38	Noue + Chaussée
BV2b	non requis	100	non requis	Tranchée drainante + Chaussée réservoir
BV2c	402	416	non requis	Noue + Chaussée réservoir
Total	927	1056	38	



2.3.4 Bilan des surfaces prises en compte

BV2a

Désignation	Ca	S (m²)	Sa (m²)
Toiture étanche	1,00	7 372	7 372
Toiture végétalisée	0,60	821	493
Béton/Enrobés	0,95	3 800	3 610
Espace vert	0,30	3 385	1 016
Dalle Evergreen	0,40	188	75
Total	0,81	15 566	12 565

BV2b

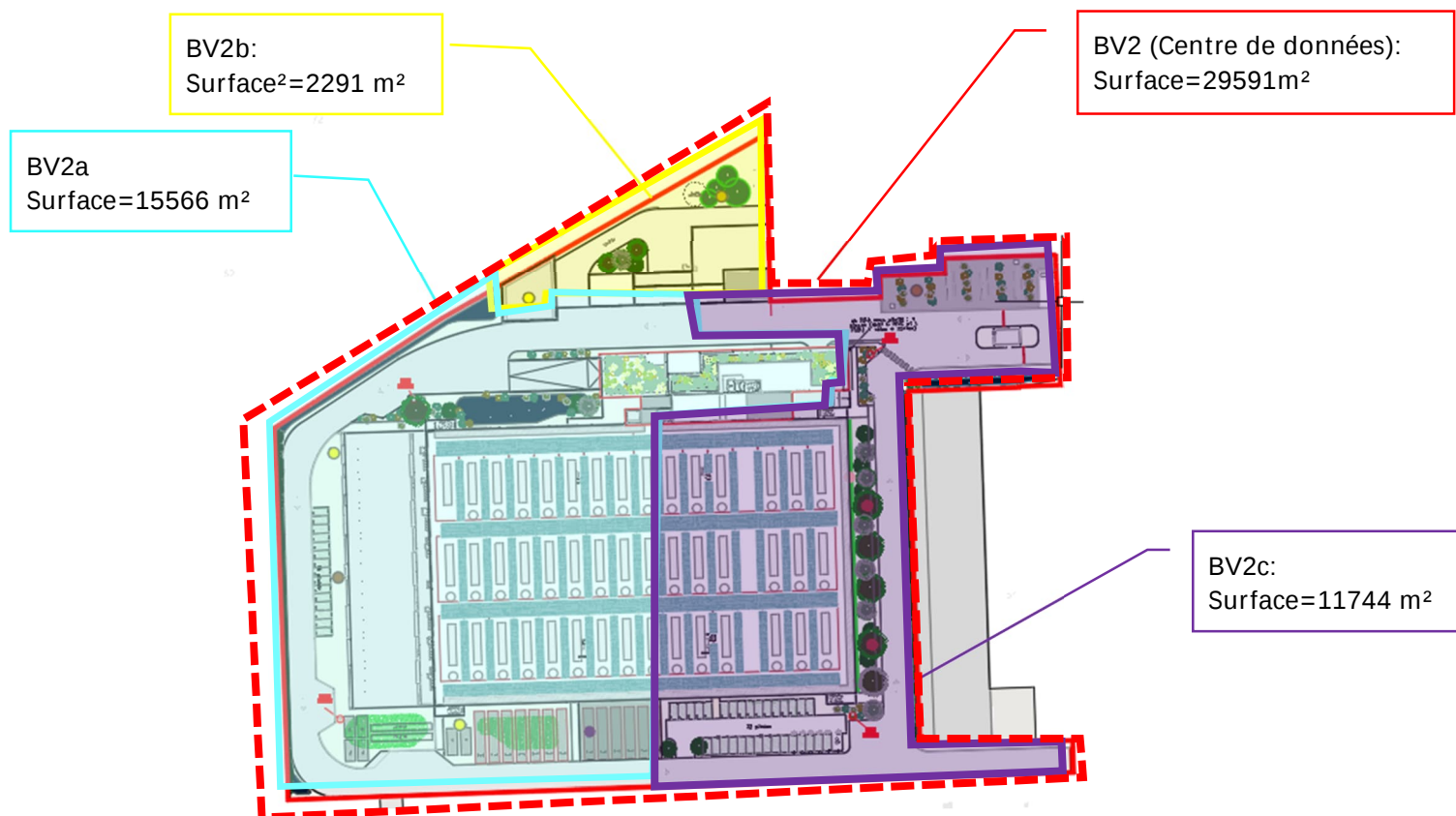
Désignation	Ca	S (m²)	Sa (m²)
Toiture étanche	1,00	941	941
Toiture végétalisée	0,60	113	68
Béton/Enrobés	0,95	662	629
Espace vert	0,30	575	173
Total	0,79	2 291	1 810

BV2c

Désignation	Ca	S (m²)	Sa (m²)
Toiture étanche	1,00	5 054	5 054
Toiture végétalisée	0,60	654	392
Béton/Enrobés	0,95	4 235	4 023
Espace vert	0,30	1 414	424
Dalle Evergreen	0,40	387	155
Total	0,86	11 744	10 049

Centre de données

Découpage en sous bassins versants



2.3.5 Mode de gestion des eaux pluviales

Le mode de gestion prévue est le stockage des volumes dans les ouvrages d'infiltration (chaussée réservoir, noue, tranchée drainante)

2.3.6 Hypothèses de calculs

- Le calcul est établi conformément
 - aux directives du Règlement d'assainissement de l'EPT GOSB
 - au Plan local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Vieille -Poste
 - au Schémas de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SAGE) (SAGE Orge – Yvette
 - au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassins de la Seine et des cours d'eau côtiers normands
 - au memento technique 2017 relative à la conception et dimensionnement des systèmes de gestion des eaux pluviales et collecte des eaux pluviales et eaux usées
- Le périmètre de l'opération est découpé en 3 sous bassin versants
- Stockage considéré avec des coefficients perméabilité suivants et pour une période retour de 50 ans
 - BV2a : 2,0E-05 m/s
 - BV2b : 6,4E-05 m/s
 - BV2c : 3,0E-05 m/s

2.3.7 La Méthode de calcul utilisée

La Méthode de calcul utilisée est la méthode dite des « volumes ».

La méthode des volumes consiste à calculer le volume d'eau de pluie à stocker ou à évacuer lors d'un événement pluvieux, afin d'éviter les inondations ou la surcharge des réseaux.

Principes de base

On estime la quantité d'eau qui tombe sur une surface lors d'une pluie intense (par exemple, la pluie cinquantennale évaluée en hauteur d'eau pour une durée de pluie donnée).

$$\text{Volume d'eau} = \text{Surface} \times \text{Lame d'eau}$$

- Surface : zone imperméable (toits, parkings, routes, etc.)
- Lame d'eau : hauteur d'eau tombée (ex : 59 mm pour 4h)

Données de calcul :

Débit de fuite imposé (**Qf**)

BV2a : 20.6,0l/s

BV2b : 41,00l/s

BV2c : 13,00l/s

- Les références pluviométriques prises en compte pour le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales sont les suivantes :

Pluie cinquantennale (retour de 50 ans) :

- Lame d'eau : 59 mm
- Durée : 4 heures

Pluie centennale (retour de 100 ans) :

- Lame d'eau : 91 mm
- Durée : 12 heures

Note de calcul du volume de rétention par sous bassin versant

Sous bassin versant BV2a :

Données du projet				Calcul abattement pluie objectif lame d'eau 10 mm				Calcul volume brute de rétention pour un retour de pluie de 50 ans (pluie cinquantennale): lame d'eau de 59 mm en 4h			Calcul volume brute de rétention pour un retour de pluie de 100 ans (pluie centennale): lame d'eau de 91 mm en 12h		
Designation	Coefficient d'apport	Surface	Surface active	Hauteur de substrat (cm)	Capacité d'abattement (mm)	Capacité d'abattement (m3)	Volume à abattre (m3)	Lame d'eau	Volume à abattre/infiltrer (m3)	Volume non abattu/infiltré au sein du BV (m3)	Lame d'eau	Volume à abattre/infiltrer (m3)	Volume non abattu/infiltré au sein du BV (m3)
Toiture étanche	1,00	7 372	7 372	0,00	0,00	0	74	59	435	435	91	671	671
Toiture végétalisée	0,60	821	493	80,00	38,00	31	8	59	48	17	91	75	44
Béton/Enrobés	0,95	3 800	3 610	0,00	0,00	0	38	59	224	224	91	346	346
Espace vert	0,30	3 385	1 016	P	48,00	162	34	59	200	37	91	308	146
Dalle Evergreen	0,40	188	75	30,00	22,00	4	2	59	11	7	91	17	13
Total	0,81	15 566	12 565			198	156		918	721		1417	1219

Débit d'infiltration des ouvrages de rétention				V à stocker sans rejet (m3)		Capacité des ouvrages de rétention projetés			
Perméabilité (m/s)	Surface infiltrante (m²)	Volume d'eau infiltré en 4 h (m3)	Volume d'eau infiltré en 12 h (m3)	V pour une pluie cinquantennale	V pour une pluie centennale	Capacité ouvrage (m3)	Volume non stocké (m3) cinquantennale	Volume non stocké (m3) centennale	Temps de vidange cinquantennale (j)
1,60E-05	1290	297,216	891,648	423	525	487	0	38	0,24

Sous bassin versant BV2b :

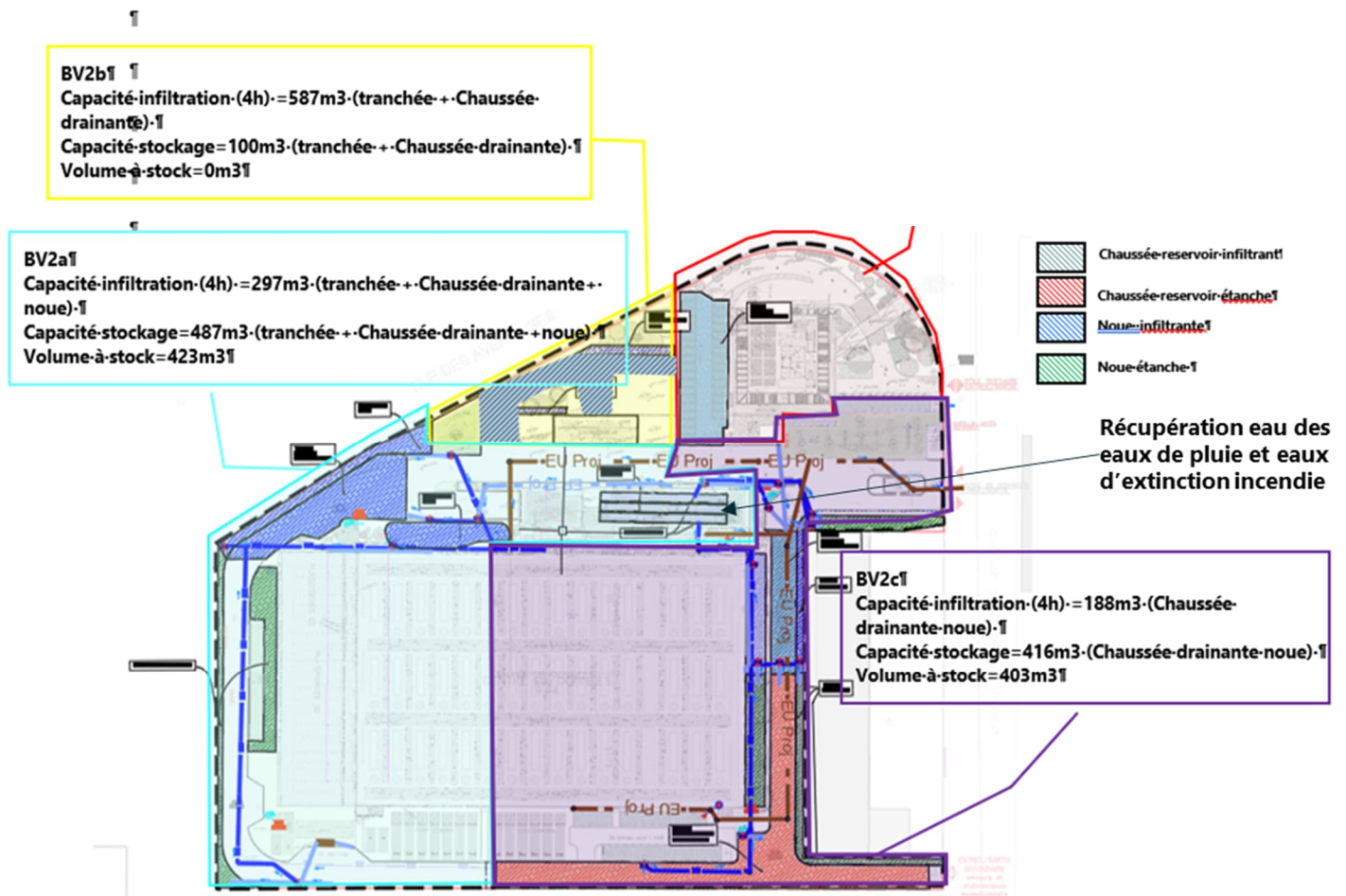
Données du projet				Calcul abattement pluie objectif lame d'eau 10 mm				Calcul volume brute de rétention pour un retour de pluie de 50 ans (pluie cinquantennale): lame d'eau de 59 mm en 4h			Calcul volume brute de rétention pour un retour de pluie de 100 ans (pluie centennale): lame d'eau de 91 mm en 12h		
Designation	Coefficient d'apport	Surface	Surface active	Hauteur de substrat (cm)	Capacité d'abattement (mm)	Capacité d'abattement (m3)	Volume à abattre (m3)	Lame d'eau	Volume à abattre/infiltrer (m3)	Volume non abattu/infiltré au sein du BV (m3)	Lame d'eau	Volume à abattre/infiltrer (m3)	Volume non abattu/infiltré au sein du BV (m3)
Toiture étanche	1,00	941	941	0,00	0,00	0	9	59	56	56	91	86	86
Toiture végétalisée	0,60	113	68	80,00	38,00	4	1	59	7	2	91	10	6
Béton/Enrobés	0,95	662	629	0,00	0,00	0	7	59	39	39	91	60	60
Espace vert	0,30	575	173	P	48,00	28	6	59	34	6	91	52	25
Dalle Evergreen	0,40	0	0	30,00	22,00	0	0	59	0	0	91	0	0
Total	0,79	2 291	1 810			32	23		135	103		208	177

Débit d'infiltration des ouvrages de rétention				V à stocker sans rejet (m3)		Capacité des ouvrages de rétention projetés			
Perméabilité (m/s)	Surface infiltrante (m²)	Volume d'eau infiltré en 4 h (m3)	Volume d'eau infiltré en 12 h (m3)	V pour une pluie cinquantennale	V pour une pluie centennale	Capacité ouvrage (m3)	Volume non stocké (m3) cinquantennale	Volume non stocké (m3) centennale	Temps de vidange cinquantennale (j)
5,10E-05	800	587,520	1762,560	non requis	non requis	100	RAS	RAS	non requis

Sous bassin versant BV2c :

Données du projet				Calcul abattement pluie objectif lame d'eau 10 mm				Calcul volume brute de rétention pour un retour de pluie de 50 ans (pluie cinquantennale): lame d'eau de 59 mm en 4h			Calcul volume brute de rétention pour un retour de pluie de 100 ans (pluie centennale): lame d'eau de 91 mm en12h		
Designation	Coefficient d'apport	Surface	Surface active	Hauteur de substrat (cm)	Capacité d'abatte- ment (mm)	Capacité d'abattement (m3)	Volume à abattre (m3)	Lame d'eau	Volume à abattre/infiltrer (m3)	Volume non abattu/infiltré au sein du BV (m3)	Lame d'eau	Volume à abattre/infiltrer (m3)	Volume non abattu/infiltré au sein du BV (m3)
Toiture étanche	1,00	5 054	5 054	0,00	0,00	0	51	59	298	298	91	460	460
Toiture végétalisée	0,60	654	392	80,00	38,00	25	7	59	39	14	91	60	35
Béton/Enrobés	0,95	4 235	4 023	0,00	0,00	0	42	59	250	250	91	385	385
Espace vert	0,30	1 414	424	P	48,00	68	14	59	83	16	91	129	61
Dalle Evergreen	0,40	387	155	30,00	22,00	9	4	59	23	14	91	35	27
Total	0,86	11 744	10 049			101	121		693	592		1069	967

Débit d'infiltration des ouvrages de rétention				V à stocker sans rejet (m3)		Capacité des ouvrages de rétention projetés			
Perméabilité (m/s)	Surface infiltrante (m²)	Volume d'eau infiltré en 4 h (m3)	Volume d'eau infiltré en 12 h (m3)	V pour une pluie cinquantennale	V pour une pluie centennale	Capacité ouvrage (m3)	Volume non stocké (m3) ciquantenale	Volume non stocké (m3) centenale	Temps de vidange cinqutenale (j)
2,40E-05	545	188,352	565,056	403	402	416	0	0	0,36



2.4 Gestion de la pollution des eaux pluviales

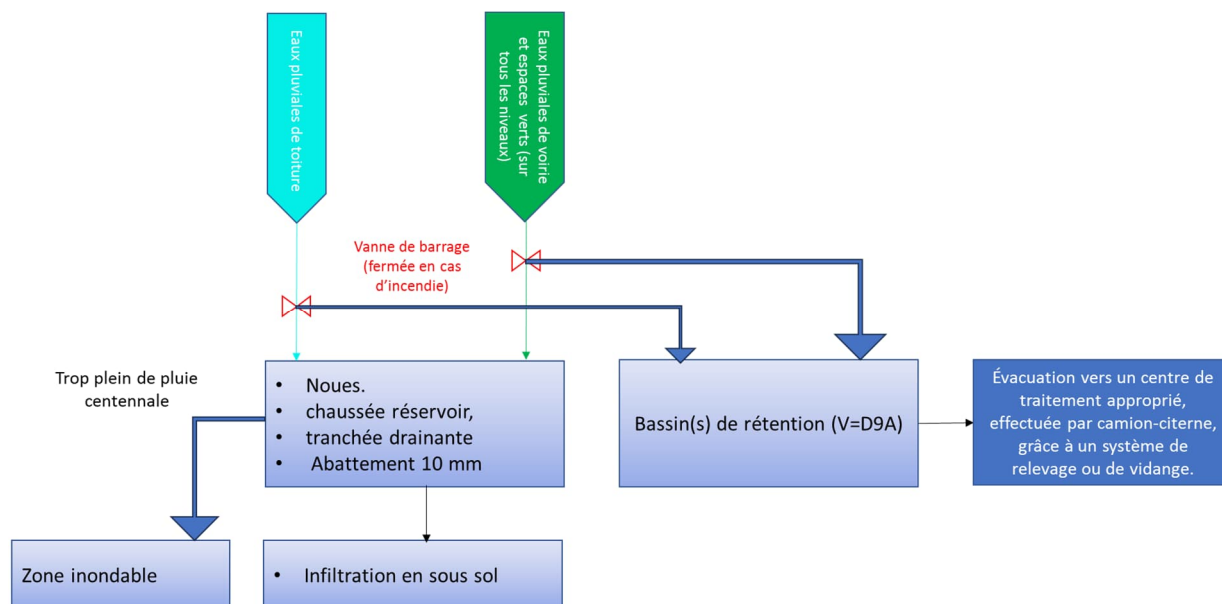
Pour éviter toute pollution accidentelle, en termes de gestion de la pollution nous proposons un pré-filtrage par les noues filtrantes et la mise en place des débourbeurs et séparateurs d'hydrocarbures après le limiteur du débit de rejet des bassins de rétention. La zone de livraison du fuel sera confinée et raccordée au séparateur des hydrocarbures.

Ces deux dispositifs sont contraints de maintenance, ce qui se traduit par une vidange annuelle du séparateur et du débourbeur et un nettoyage ou remplacement du massif drainant des noues filtrantes en fonction de leur colmatage. La qualité de l'eau rejetée sera conforme aux normes de la classe 1-B.

Concernant la pollution de la défense extérieure contre incendie, les bassins de rétention des eaux pluviales seront contrôlés par une vanne de sécurité, qui en cas de pollution pourra être fermée. Le volume capable de la rétention des EP devra être compatible avec le volume d'eau de besoin de la DECI. Après confinement, les eaux polluées, seront vidangées.

Tout équipement comme déshuileurs, débourbeurs, séparateur d'hydrocarbures, (la liste n'est pas exhaustive) sera contrôlé à distance.

Logigramme de gestion des eaux sur le site en cas d'incendie



3 RACCORDEMENT AUX RESEAUX EXISTANTS

3.1 Réseau d'assainissement eaux usées /Eaux pluviales

Le réseau d'assainissement est géré par le département, et un exploitant Mandataire EAU SEINE & BIEVRE / RESO.

3.1.1 Réseaux existants

Actuellement le site possède deux points de rejet d'eaux usées et d'eaux pluviales situé au Nord-Ouest du site sur l'avenue du Marechal Devaux.et à l'EST sur la rue des tavernaises.

- sur la rue des tavernaises, présence d'une canalisation d'eau usée de diamètre 300 mm,
- sur l'avenue du Marechal Devaux présence d'une canalisation d'eau pluviale de diamètre 500 mm

Etudes préliminaires existantes

Selon le rapport d'APAVE du 18/05/2024, les rejets des eaux pluviales et des eaux usées du site existant sont dissociés et indépendants. Actuellement le site possède un point de rejet d'eaux usées situé au Nord-Est du site.

3.1.2 Principe de desserte du projet

Eaux usées

En fonction de la nature des eaux usées du projet, des effluents de différente nature seront séparés.

La collecte des eaux usées domestiques du projet, à travers les regards de branchement est directement raccordée au nouveau réseau des eaux usées domestiques.

Les branchements des eaux usées provenant des cuisines seront équipés des séparateurs des graisses et raccordés au réseau des eaux usées domestiques.

Les eaux de condensation et des eaux industrielles provenant des installations techniques sont rejetées séparément, traitées (pose de décanteurs / déshuileur / séparateurs à hydrocarbures) pour obtenir la qualité des effluents acceptable et rejeté dans le réseau principale des eaux usées domestiques.

En fonction de la gestion de l'opération, la séparation du projet en sous projets indépendants imposera la séparation des systèmes d'assainissement, ainsi des points de rejets des eaux usées devront être indépendants. Les projets séparés respecteront indépendamment les exigences règlementaires requises.

Les réseaux internes des eaux usées domestiques seront raccordés au réseau public. La qualité des effluents devra correspondre aux exigences du gestionnaire du réseau.

Si nécessaire, les stations de relevage seront mises en place.

Canalisations du réseau des eaux usées

A ce stade les débits des effluents ne sont pas connus. Le dimensionnement des canalisations sera réalisé en phase ultérieure. Les canalisations seront en PVC CR16 de diamètres correspondants aux débits transportés.

Ouvrages types et particuliers du réseau eaux usées

Tous les ouvrages du réseau EU seront conformes au fascicule 70 du CCTG.

Des dispositifs de condamnation, de type vannes seront disposés sur les raccordements des eaux usées industrielles sur la canalisation principale, de manière à pouvoir isoler et confiner les effluents en cas de dépassement de seuil de pollution admis, de quelque nature qu'elle soit.

Le système de détection de pollution (capteurs) sera prévu en sortie des branchements d'équipements techniques susceptibles de générer une pollution. Ils seront reliés au système de GTB, de sorte qu'un dépassement de seuil à fixer déclenchera la fermeture des vannes et permettra d'identifier la source de la pollution.

Les vannes seront installées sur l'antenne de collecte avant rejet à la canalisation principale, leur implantation devant tout de même permettre de contenir un volume d'effluents suffisant avant résolution du problème ou coupure de l'arrivée des effluents.

Postes de relevage

Le réseau existant d'évacuation des EU du site compte 5 fosses de relevages.

Compte tenu de l'altimétrie du site, le système des eaux usées du nouveau projet sera également équipé des fosses de relevage. Leur emplacement sera défini en phases ultérieure du projet.

Les débits de rejet des EU et EUI ne devraient pas être très importants, en conséquence les postes de relevage seront préfabriqués.

Le contrôle du fonctionnement des fosses sera reporté sur la GTB.

Eaux pluviales

Il n'est pas prévu de projet de raccordement au réseau public, les eaux pluviales sont intégralement gérées à la parcelle par infiltration.